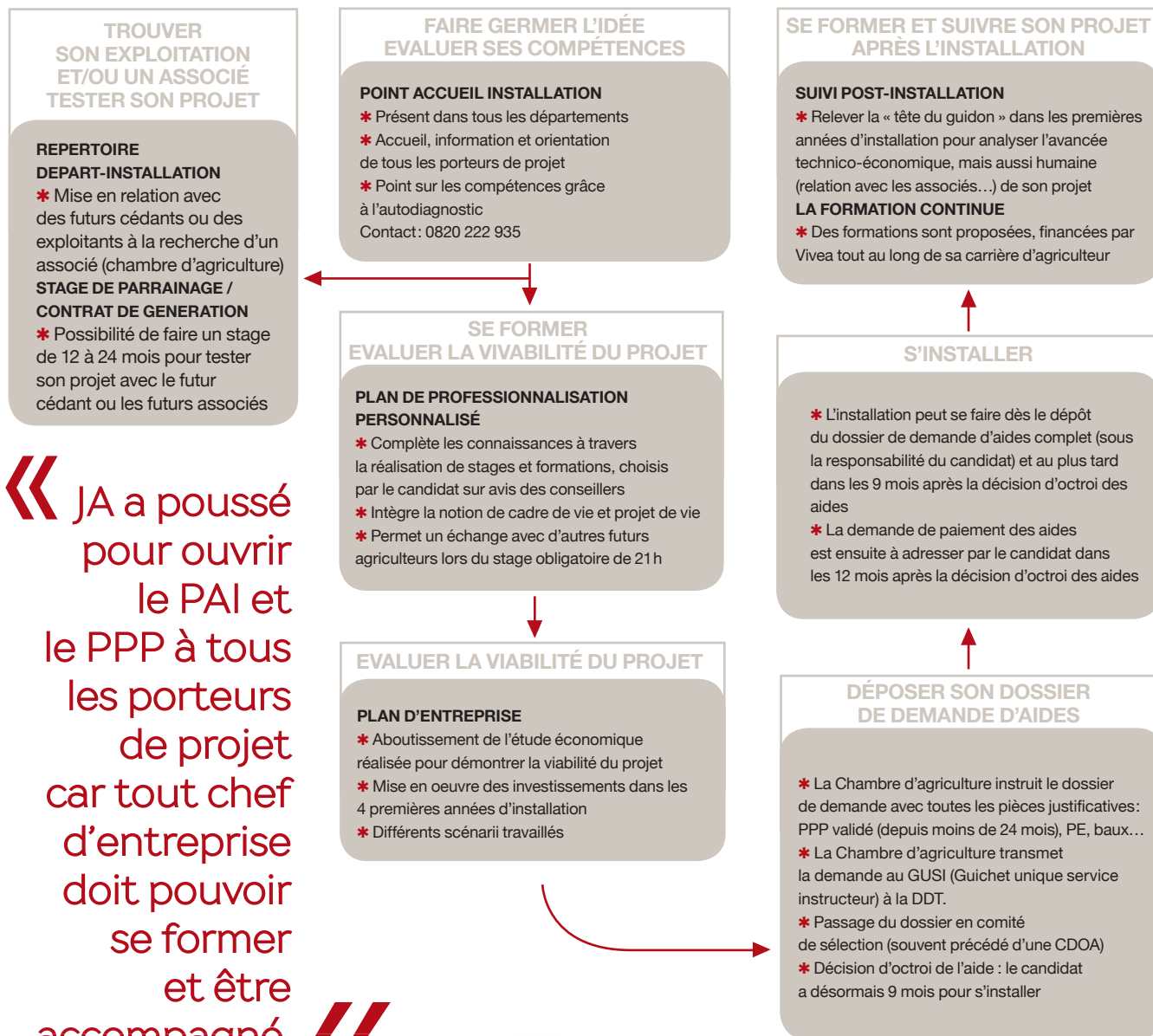


Un dispositif d'accompagnement performant ouvert à tous depuis le 1^{er} janvier 2015



« JA a poussé pour ouvrir le PAI et le PPP à tous les porteurs de projet car tout chef d'entreprise doit pouvoir se former et être accompagné. //

« Le plan d'entreprise (ex-PDE) était devenu trop complexe. Le Ministère a fini par suivre la proposition de JA présente dans son rapport d'orientation 2011: baser l'étude économique sur 3 scénarii. //

Les formations les plus réalisées dans le cadre du PPP

- * Approche globale de son projet, fiscalité juridique, analyse économique: 59%
- * Gestion du personnel, organisation du travail entre associés, santé sécurité: 10%
- * Techniques de production animales ou végétales: 14%

(source : VIVEA - 2014)